



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Convocation à la séance du 5 mai 2025

à 19h30 à la Salle du Conseil Communal à Apples

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2025
3. Assermentations
4. Adoption de l'Ordre du Jour
5. Présentation des Plans Généraux d'Evacuation des Eaux (PGEE) par le Bureau d'études Mosini & Caviezel SA
6. Préavis de la Municipalité et rapports des Commissions :
 - Préavis n° 05-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'150'000.00, pour la 1ère étape des travaux de réfection des chemins agricoles
 - Préavis n° 06-2025 – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 70'000.- pour la rénovation de la place de jeux de Cottens
 - Préavis n° 07-2025 – Modification du nombre de Conseillers communaux et municipaux
7. Communications du Bureau du Conseil Communal
8. Nominations complémentaires (en remplacement de MM. Vincent Crottaz et Jean-Daniel Fawer, démissionnaires au 31.03.2025) :

➤ Commission ad hoc "Mobilité"	➔ 1 membre
➤ Commission ad hoc "Déchets"	➔ 2 membres
➤ Commission ad hoc "Epuration des eaux et statuts ERM"	➔ 1 membre
➤ Délégué suppléant à l'ASIABE	➔ 1 membre
9. Communications municipales
10. Informations sur les associations intercommunales (AJERCO – ASIABE – ERM – AVM – STEP)
11. Propositions individuelles et divers
12. Clôture

Hautemorges, le 25 avril 2025

Pour le Bureau du Conseil Communal :

Laurence Micheli, Présidente

Laurent Mottet, Secrétaire

IMPORTANT :

Tout membre du Conseil Communal, empêché de participer à une séance, doit préalablement annoncer son absence par écrit (e-mail) à l'adresse suivante :

laurent.mottet@hautemorges.ch

Merci de votre compréhension.

Informations complémentaires :**Nominations complémentaires :**

Les propositions de candidatures peuvent être adressées préalablement au Bureau du Conseil par e-mail à l'adresse suivante :

bureauconseil@hautemorges.ch

ou naturellement lors de la séance.

Présentation avec support visuel :

Sauf circonstance exceptionnelle, l'intervention des conseillers-ères se fait oralement et sans support de présentation.

Néanmoins, les conseillers-ères souhaitant présenter un sujet à l'aide d'un support (Powerpoint, photos ou autres) doivent soumettre leur-s fichier-s d'images au Bureau du CC au moins 5 jours avant la séance.

A défaut, la Présidente se réserve le droit de faire reporter l'intervention lors du Conseil suivant.

Merci de votre compréhension.

Copie à : M. le Préfet du district de Morges, Municipalité et Greffe de Hautemorges, M. l'huissier du CC, Presse